Université Paris Cité

La présidente d'Université Paris Cité,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi no 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat, notamment son article 8 ;

ARRÊTE

Article 1er : Sont nommés membres du jury mentionné à l'article 8 du décret du 25 août 1995 susvisé, pour le corps des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J, emploi-type « Technicien-ne en gestion administrative » :

Madame Angélique BIZOUARN, présidente, Université Paris Cité
Madame Laurence DUBUISSEZ, membre, Université Paris Cité
Monsieur Pascal DESCHAMPS, membre, Université Paris Cité

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris , le 15 décembre 2022

Christine CLERICI